

**Malgré de mauvais rendements pour 2008 :
Le RREGOP n'est pas en péril**

Québec, le 11 mars 2009 – Représentant plus de 80 % des participantes et participants du régime, l'APEQ, l'APTS, la CSN, la CSQ, la FIQ, la FTQ, le SFPQ, et le SPGQ sont déçus, mais non surpris, des rendements obtenus (-25,66 %) par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour la caisse des employées et employés cotisants au Régime de retraite des employées et employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est le plus gros déposant de la CDPQ. Ces résultats ont été présentés aujourd'hui aux membres du comité de retraite du RREGOP, où siègent des représentantes et des représentants des organisations syndicales.

Dans un contexte où une gestion indicielle du portefeuille de référence aurait conduit à des pertes de 19,36 %, les pertes supplémentaires de 6,29 % en ce qui concerne le RREGOP sont préoccupantes. Certaines décisions prises par la Caisse de dépôt et placement dans la gestion active de la caisse du RREGOP seront analysées et feront l'objet de discussions avec les représentants de la CDPQ. Quant à la politique de placement du RREGOP, les organisations syndicales reconnaissent qu'elles en assument, conjointement avec la CDPQ, la responsabilité.

Le RREGOP n'est pas en péril

Les représentantes et représentants syndicaux tiennent à souligner que le régime n'est pas en péril. D'une part, une bonne partie de ce rendement négatif est attribuable à des provisions pour pertes éventuelles liées à une évaluation des actifs qui suppose qu'on les vende immédiatement, quelle que soit leur valeur intrinsèque ; ce ne sont pas des pertes matérialisées. D'autre part, le portefeuille de référence du RREGOP a obtenu un rendement moyen suffisant, sur 20 ans, pour remplir ses obligations, et ce, même en incluant le mauvais rendement de 2008. Ce résultat découle des décisions prises à l'égard de la politique de placement et il confirme l'importance de privilégier une politique de placement à long terme. Le comité de retraite entend maintenir cette orientation.

Actuellement, les travaux se poursuivent en comité afin d'assurer la sécurité des prestations et de diminuer les impacts anticipés des rendements négatifs pour les membres. Les organisations ont également le souci d'informer régulièrement leurs membres de la situation et de discuter avec eux des orientations qu'ils veulent voir prises en leur nom pour la suite des choses. Ces orientations seront ensuite défendues au sein du comité de retraite.

– 30 –

Renseignements :

Allan Lombard, APEQ, tél : 514 694-9777
Chantal Mantha, APTS, tél. cell. : 514 236-9287
Jean-Pierre Larche, CSN tél. cell : 514 605-0757
Marjolaine Perreault, CSQ, tél. cell. : 514 235-5082
Sandra Gagné, FIQ, tél. cell. : 514 796-5093
Louis Cauchy, FTQ, tél. cell : 514 235-3996
Éric Lévesque, SFPQ, tél. cell. : 418 564-4150
Patrick Albert, SPGQ, tél. cell. : 418 570-5817